

# Subventions américaines aux industries vertes : quelle réponse européenne ?

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a détaillé à l'occasion du Forum économique mondial à Davos (Suisse) la réponse de l'Union européenne à l'Inflation Reduction Act (IRA) adopté par les États-Unis. Il s'agit de prendre des mesures de rééquilibrage pour répondre aux mesures américaines.

Publié le 25 janvier 2023



Promulguée le 16 août 2022, la **loi américaine sur la réduction de l'inflation** (*Inflation Reduction Act – IRA*) prévoit, entre autres, de consacrer un budget d'environ 370 milliards de dollars à des mesures de soutien à la politique industrielle verte des États-Unis.

Pour l'Union européenne, trois aspects de l'IRA peuvent poser problème :

- la **logique d'acheter américain** qui sous-tend certaines des mesures de subventions ;
- les **allègements fiscaux** pour les entreprises produisant aux États-Unis ;
- les **subventions à la production** qui pourraient conduire à une course aux subventions.

Face à cette situation, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a dévoilé le 17 janvier 2023, au Forum de Davos, un **plan en quatre piliers destiné à répondre au dispositif américain par des mesures de soutien en faveur de l'industrie européenne**

([https://france.representation.ec.europa.eu/informations/discours-special-de-la-presidente-von-der-leyen-au-forum-economique-mondial-2023-01-17\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/discours-special-de-la-presidente-von-der-leyen-au-forum-economique-mondial-2023-01-17_fr)).

## Un plan industriel qui s'inscrit dans le Pacte vert pour l'Europe

Lors du Conseil européen du 15 décembre 2022, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la Commission européenne de proposer début 2023 des **mesures visant à améliorer les investissements climatiques et la compétitivité de l'industrie européenne**

(<https://www.consilium.europa.eu/media/60879/2022-12-15-euco-conclusions-fr.pdf>).

Il s'agissait d'élaborer une réponse à l'*Inflation Reduction Act*, vu comme une menace pour la compétitivité de l'industrie européenne.

À Davos, la présidente a présenté les contours d'un **plan industriel** qui s'inscrit dans le **Pacte vert pour l'Europe**. Son objectif est de faire de l'Europe "*le foyer des technologies propres et de l'innovation industrielle sur la voie de la neutralité carbone*".

Ce plan comporte **quatre piliers** :

l'aspect réglementaire ;

les financements ;

les compétences ;

le commerce.

## Les principales mesures envisagées

Le **premier pilier** du plan comprend non seulement un **règlement pour une industrie à zéro émission** mais aussi un **règlement sur les matières premières critiques**. Un nouveau cadre réglementaire permettra d'**accélérer les procédures** pour mettre en place des **infrastructures énergétiques renouvelables** : énergie éolienne, pompes à chaleur, énergie solaire, hydrogène propre, stockage.

Le **deuxième pilier** est financier, avec une incitation aux investissements dans les **technologies propres** parmi les États membres. À court terme, l'UE instituera un **fonds de souveraineté**, une "*solution structurelle qui permettra d'accroître les ressources disponibles pour la recherche en amont, l'innovation et les projets industriels stratégiques essentiels*", selon Ursula von der Leyen.

Le **troisième pilier** concerne le **développement des compétences dans les secteurs clés**.

Le **quatrième pilier** vise à "*faciliter un commerce équitable et ouvert*". Toutefois, lorsqu'il ne l'est pas, précise la présidente de la Commission, "*nos réactions doivent être plus vigoureuses*".

## Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

---

## S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

**Suivez nous**  
**sur les réseaux sociaux**